

RAPPORT DE LA COMMISSION AD'HOC – PRÉAVIS N° 46-2014

Contribution de CHF. 52'000.- pour l'étude de faisabilité de la RDU 2^{ème} étape, dans le cadre de la RDU.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Intercommunal du Conseil régional du District de Nyon,

La commission ad'hoc, composée de Messieurs Pierre Wahlen, Edgar Cretegny, Pascal Regazzoni, Olivier Tappy, Philippe Schiarako (absent), s'est réunie le 22 octobre 2014 dans les locaux du conseil régional.

La commission remercie Messieurs Jean-Noël Goël, membre du Codir et Philippe Ruegg, chargé de projet au sein de Regionyon pour la présentation complète du projet et leurs réponses aux différentes questions posées par les membres de la commission ad'hoc, en préambule de la séance de la commission.

Préambule

La route de distribution urbaine, appelée RDU, a déjà fait l'objet de quatre préavis auprès du Conseil Intercommunal. L'étude de faisabilité dont le financement fait l'objet du présent préavis concerne le tronçon à créer depuis la traversée du chemin de fer Nyon – St-Cergue limite Ouest et giratoire nouvellement créé sur la route de l'Etraz au droit de la route des Murettes limite Est, tronçon situé sur les communes de Nyon et de Prangins.

Analyse

La commission est convaincue de l'intérêt régional de la RDU Eysins – Nyon – Prangins ; en effet, les questions de mobilité sont des sujets qui ne peuvent être traités que globalement puisque toute mesure prise localement (chantier par exemple) a des effets sur un très grand périmètre étant donné le niveau de saturation du réseau routier dans la région de Nyon.

Tout projet de cette importance et de cette complexité doit faire l'objet d'une étude de faisabilité avant de se lancer dans des études plus détaillées. L'étude de faisabilité doit couvrir tous les domaines concernés par le projet et vérifier qu'une réponse globale à tous les problèmes techniques de fonctionnement du système, d'intégration dans le paysage, d'impact environnemental et d'acquisition des terrains puisse être trouvée.

Cette étude de faisabilité nécessite donc l'apport de compétence dans des domaines très variés. Une procédure sur invitation de plusieurs équipes pluridisciplinaires est pertinente dans ce cas et le montant budgété de CHF. 184'000.- TCC pour les quatre partenaires, (CHF. 52'000.- pour Conseil Régional) n'est en tous les cas pas exagéré.

La commission suggère que dans le cadre de cette étude de faisabilité, des contacts soient déjà pris avec les propriétaires des terrains concernés par le projet de RDU et d'anticiper, au moyen de pré-conventions, la réservation et les acquisitions des emprises nécessaires à la réalisation du projet.

Conclusion

- La commission ad'hoc est convaincue de l'intérêt régional de la RDU Eysins – Nyon - Prangins, route de distribution urbaine qui doit permettre d'aider à résoudre les problèmes de mobilité de l'agglomération yonnoise à l'aube des années 2020.
- L'étude de faisabilité doit permettre de vérifier qu'une réponse globale à tous les problèmes techniques de fonctionnement du système, d'intégration dans le paysage, d'impact environnemental puisse être trouvée.
- La commission suggère d'anticiper, au moyen de pré-conventions, les réservations et les acquisitions des emprises nécessaires à la réalisation du projet.

La commission recommande à l'unanimité aux conseillers d'approuver ce préavis et de décider :

- d'accorder le crédit de CHF. 52'000.- pour la participation régionale à l'étude de faisabilité relative à la RDU 2^{ème} étape.
- d'imputer ce montant total de CHF. 52'000.- sur le fonds d'investissement régional, ce montant sera amorti en cinq ans.

Les membres de la commission :

M. Pierre Wahlen

M. Edgar Cretegy

M. Pascal Regazzoni

M. Olivier Tappy